

Compte-rendu Conseil Municipal du 27 mars 2021.

Présents : Benoit Olive, Didier Alary, Patrick Dulcet, Pierrick Salamero-Julia.

Présents en visio-conférence : Philippe Torres, Dominique Lance

Absente excusée : Nathalie Cervello

Ouverture de la séance à 18h00 par Benoît Olive, Didier Alary en est le secrétaire de séance.

Traitement des Délibérations mises à l'ordre du jour :

❖ Délibération de création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

Suite à la démission de Mme Hélène Caron, Mme Cyrielle Palosse, épouse Dupeyron, qui assurait jusqu'alors le remplacement de Mme Caron lors de ses congés, se verra confier l'entretien des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, salle polyvalente) ainsi que la gestion des gîtes communaux.

Le contrat proposé est un contrat de 1 an (01/04/2021 au 31/03/2022) à raison de 09h00 par semaine.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ Délibération de création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité.

Proposition d'emploi pour le camping du 25 mai au 03 octobre à raison de 18h00 par semaine.

Les informations sur cet emploi, ainsi que la fiche du poste de travail, seront diffusées via le site internet de la commune ainsi que sur la newsletter à paraître.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ Certification de la gestion forestière durable des forêts - Renouvellement

Cette certification de développement durable (à renouveler tous les 5 ans) permet à notre commune la vente du bois à un tarif plus élevé.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ Gîtes – Tarifs 2021

Les gîtes seront ouverts toute l'année et ce, à compter du 17 avril.

Locations à la semaine :

Appartements → 350€

Studio → 250€

Locations week-end (sauf juillet et août)

Appartements → 150€

Studio → 100€

[Les tarifs comprennent le loyer + les charges + l'électricité.](#)



Pour les mois de juillet & août les locations seront exclusivement à la semaine.

Pour des locations supérieures à 3 semaines, prendre contact avec la mairie pour étude par le Conseil Municipal de la faisabilité.

Conseil

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ Camping – Emploi à pourvoir - Tarifs.

Le camping accueillera les vacanciers du 01 juin au 30 septembre.

Intitulé du poste à pourvoir : Accueil et entretien du camping municipal

Début du contrat : Mardi 25 mai 2021

Fin du contrat : Dimanche 04 octobre 2021

La date limite de réception des candidatures est le 16 avril.

Les entretiens d'embauche sont programmés du 19 au 23 avril.

Vous retrouverez les conditions de travail dans la fiche de poste à la suite de ce compte rendu.

CAMPING "MADRES PYRÉNÉES"	
TARIFS	
EMPLACEMENT 1 ADULTE	10,00€
EMPLACEMENT 2 ADULTES	12,00€
FORFAIT CAMPING CAR (eau + vidange)	15,00€
1 PERSONNE SUPPLEMENTAIRE PLUS DE 10 ANS	3,00€
BRANCHEMENT	3,00€
LESSIVE	3,00€
PASSAGE AIRE DE VIDANGE + EAU	3,00€
ANIMAUX	3,00€
TAXE DE SEJOUR	Gratuit

❖ Délibération pour signature du contrat de cession entre la commune et monsieur Yannick Séguier.

Pour rappel, il s'agit du réalisateur du film retraçant l'histoire de la vie de notre commune au travers des témoignages (photos, récits, etc...) de certains d'entre vous.

Notre participation financière, comme pour les autres communes des Villages du Madres audois, participantes à ce projet est de 700€ TTC.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ Devis HYDRO CONCEPT.

Les importants travaux de nettoyage réalisés fin mars 2021 ont permis d'identifier 3 sections ou zones des canalisations de collecte des eaux usées écrasées, éboulées ou fortement abîmées par des racines. Ces sections ou zones feront l'objet d'une intervention rapide. Le devis pour réparation est de 6360€.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ Devis informatique.

Le devis pour le changement de l'outil informatique (vieillissant) de la mairie s'élève à 1340.64€.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ Délibération CET (Compte Épargne Temps)

La création d'un Compte Épargne Temps pour les employés communaux va être mise en place.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents.

❖ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales (Foncier)

Les taux étaient l'année dernière de 54.97% sur le bâti et de 16.61% sur le non bâti.

Les taux communaux seront les mêmes pour cette année.

→ La délibération est votée à l'unanimité des présents

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

❖ **Divers**

Pour la sécurité de nous tous et la participation à l'entretien des parcelles privées de notre village,
merci de prendre connaissance de la brochure relative aux obligations légales en terme de débroussaillage et de faire en sorte d'agir au mieux pour les respecter. En vous en remerciant.